



FLASH – INFOS

En décembre 2017, un cabinet missionné par un opérateur de téléphonie a adressé un courrier au maire pour l'informer du lancement « *d'une phase de recherche de terrain communal ou de terrasse susceptibles d'accueillir une infrastructure pour l'installation de nouveaux services audiovisuels ou de télécommunications* ». Le conseil municipal a été informé de ce courrier et dans une première réaction s'est prononcé défavorablement à l'augmentation de l'exposition aux ondes électromagnétiques et au pylône que supposerait une telle installation.

En octobre 2018, c'est FREE MOBILE qui, par courrier sollicite un entretien avec le maire pour lui présenter le projet de déploiement de ses infrastructures sur la commune d'Ohnenheim qui occupe, selon eux, une position éminente dans leur démarche. Le conseil municipal, lors de sa séance du 25 janvier 2019 décide de ne pas donner suite.

L'opérateur FREE prend note et par retour de courrier informe le maire que les investigations pour la recherche d'un bailleur privé (point haut, immeuble ou terrain) pouvant accueillir une station-relais Free Mobile allaient démarrer.

Après avoir envoyé un dossier d'information en mairie, l'opérateur a déposé le 5 octobre 2020 une déclaration préalable pour la création d'un relais de téléphonie sur un terrain privé, route de Elsenheim. Cette déclaration préalable a été transmise aussitôt au service instructeur pour avis. Après étude, aucune règle d'urbanisme n'empêche la réalisation d'un tel ouvrage de 24 mètres de hauteur et d'une emprise au sol de 10,23 m². Le service instructeur propose donc à Mme le Maire d'émettre un avis favorable.

En raison de l'impact négatif que cette antenne pourrait avoir, le dossier est soumis au Conseil Municipal le 22 octobre 2020. Les réactions sont vives et les interrogations nombreuses :

- cette antenne est trop près des habitations, il y en a déjà suffisamment sur le château d'eau (Bouygues et SFR)
- elle ne s'intègre pas dans le paysage (pylône de 24 mètres de hauteur dédié à l'accueil de 3 antennes Free Mobile et de 3 paraboles Iliad)
- que penser de l'impact en matière d'ondes ? (sur les personnes et sur les animaux de la ferme proche)
- les opérateurs n'ont-ils pas obligation de regrouper les antennes ?
- aujourd'hui le projet est prévu pour le réseau 3G/4G, qu'en sera-t-il plus tard, lorsqu'arrivera la 5G ? Faudra-t-il de nouvelles autorisations ou non ?
- les biens immobiliers du secteur vont-ils perdre de la valeur ? etc...

Néanmoins, les règles d'urbanisme et du PLU sur lesquelles elle est consultée étant respectées, Mme le Maire ne peut aller à l'encontre de l'avis du service instructeur ; la déclaration préalable devrait être

signée dans le délai d'un mois à compter du dépôt du dossier et en tout état de cause avant le 5 novembre, date butoir au-delà de laquelle la décision deviendra tacitement favorable.

Par solidarité, en particulier avec les riverains du lotissement St Grégoire déjà informés de l'implantation de cette antenne et qui sont très inquiets, le conseil municipal demande à Mme le Maire :

- de ne pas signer l'arrêté de non-opposition à la déclaration préalable
- de laisser courir les délais jusqu'au 5 novembre 2020

A partir de cette date, l'arrêté de non-opposition, même non signé, devient tacite. Le délai de recours des tiers sera alors de deux mois à compter de l'affichage de la décision sur le terrain.

Les habitants les plus proches se mobilisent et demandent que l'ensemble des habitants d'Ohnenheim les rejoignent dans leur démarche de refus de cette antenne à cet endroit. Pour tout renseignement, vos contacts sont :

- **Sylvie SOURDIAUX au 06 75 58 98 32**
- **Jacqueline SCHUNCK à la mairie au 03 88 74 93 00**

Les propriétaires du terrain sur lequel est prévue l'implantation de cette antenne ont fini par accepter la proposition de FREE pensant enfin régler les problèmes de réseau dans leur secteur (mauvaise qualité de réception préjudiciable au bon fonctionnement de leur entreprise). Ils ne souhaitent pas créer de polémique.



De leur côté, les responsables de FREE, contactés, confirment leur détermination à implanter l'infrastructure sur le terrain prévu. Ils sont en effet soumis à des obligations nationales de couverture à l'échéance 2027 de 98 % de la population en 4G par des antennes relais. Toutes les études ont été faites ; selon eux toutes les normes sont respectées et les références de valeurs d'exposition aux champs électromagnétiques sont conformes et même en-deçà des valeurs fixées par décret. Ils citent notamment l'avis du Comité Scientifique des Risques Sanitaires Emergents et Nouveaux auprès de la Commission Européenne, qui dit que « selon les résultats des recherches scientifiques actuelles, aucun effet néfaste sur la santé n'est établi si l'exposition reste inférieure aux niveaux fixés par les normes en vigueur ». A l'appui de leur dossier, toute une série de documents viennent de nous être transmis. Ils sont consultables au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture.

Par ailleurs, comme cela s'est déjà fait lors de l'installation des antennes Bouygues et SFR sur le château d'eau, les habitants peuvent faire appel à l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR) pour demander que des mesures d'ondes soient prises à leur domicile gratuitement avant et après l'installation de l'antenne le cas échéant. Les formulaires de demandes sont également disponibles en mairie.